

Date de la convocation : 03 04 2015

Présents : BANDELIER Luc ; CALVAT Lylia ; COURCIER Valérie ; DELARUE Yoran ; DOMINGUES Sandrine ; DURAND Valérie ; FABREGUES Daniel ; GAUTHEROT Sylvie ; GUILLAMO Annie ; JUAREZ Emilio ; LE BRAS Antoinette ; MARECHAL Cyril ; MÉNÉTRIER Claude ; OPPER Evelyne ; PARIS Gisèle ; PEREIRA Christelle ; PEYRARD Dominique ; PRAOM Christian ; RIOUX Christelle ; ROGNON Michel ; ROUX Thierry ; VANCAUWENBERGE Christophe , VIENNET Alain.

Cyril MARECHAL a été désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 h.

COMPTE RENDU CONSEIL DU 12 MARS 2015

Mme OPPER fait remarquer que certaines interventions manquent à ce compte-rendu. M. le Maire rappelle ses propos lors de la dernière séance sur l'opportunité de produire un véritable procès verbal des séances qui nécessite un temps plus long de rédaction. Il est demandé aux conseillers qui le souhaitent de faire part de leurs interventions avant la rédaction définitive du compte rendu.

Erreur sur la liste des présents : C. Praom apparaît dans les présents alors qu'il avait donné procuration

Erreur sur le point 15 : le point est adopté à 12 voix pour et non 10

En tenant compte de ces observations, le compte-rendu du 12.03.15 est adopté par 22 voix pour et une abstention (T. ROUX).

DEMANDE D'INSCRIPTION DE NOUVEAUX POINTS A L'ORDRE DU JOUR :

En commission urbanisme : Acquisition d'un emplacement réservé.

En questions diverses : Avis sur deux installations classées.

Adopté à l'unanimité

COMMISSION URBANISME – VOIRIES ET RESEAUX DIVERS

1. Etat des demandes d'urbanisme

Saône - Commission "urbanisme" du vendredi 3 avril 2015								
TYPE	N° de dossier	Déclarant		Adresse du terrain	Date dépôt initial	Date limite d'instruction	Objet de la demande	Décision
		Identification						
CUa	CUa02553215C0007	SCP RACLE ET COLIN 2D rue Isenbart - BP 31429 25007 Besançon cedex 03		17 rue de la Croix de Mission 25660 Saône	26/02/2015	25/03/2015		Simple information
	CUa02553215C0008	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône		16 E Grande Rue 25660 Saône	03/03/2015	02/04/2015		Simple information
	CUa02553215C0009	SCP ZEDET, notaires associés 16 place Courbet 25290 Ornans		Lieu-dit "Au Rondey" 25660 Saône	07/03/2015	06/04/2015		Simple information - Vente Syndicat Mixte du Marais de Saône

	CUa02553215C0010	Me Marie-Claude BIDEAUX, Notaire BP6 25870 Devecey	2B impasse du Bouleau 25660 Saône	14/03/2015	13/04/2015		Simple information
CUB DÉPÔT	CUb02553214C0028	BLONDEAU Dominique La Grange Fauconnière 25660 Saône	La Grange Fauconnière 25660 Saône	13/06/2014	12/08/2014	Bâtiment couvert et non fermé box à chien – Autres activités : fourrière, commerce, pension animalière, dressage	En attente d'une réponse de la DDT
PC DEPOT	PC02553215C0001	GAEC les Fiètres - Représentant : HUGOT Samuel	Lieudit « Cornireux » 25660 Saône	16/01/2015	En attente du dépôt des pièces complémentaires	Extension d'une stabulation pour 100 vaches laitières avec fumière et fosse couvertes, salle de traite	En cours d'instruction - Demande de pièces complémentaires
PC DECISION	PC02553214C0013	SNC Pharmacie Plançon - Représentants : Pasquier Bernard, Mignot Gérard	28 rue de la mairie 25660 Saône	03/10/2014	02/04/2015	Réaménagement de la pharmacie au RDC - Modifications de façades, accès pharmacie, livraison et locaux secours catholique	Accordée avec prescriptions
	PC02553212C0021M1	CARRE EST - Représentant : RAUCH Philippe	14 Avenue de la Gare 25660 Saône	12/12/2014	12/03/2015	Modification de la taxe d'aménagement sur les bâtiments A et B vendu au bailleur social Habitat 25 (8 logements)	En cours d'instruction
	PC02553206C0030T1	DESGRANGE Vivien	15 bis rue de la Fontaine 25660 Saône	03/02/2015	02/04/2015	Vente d'une maison inachevée – Transfert du permis de construire	Accordée
AT DÉCISION	AT02553214C0004	Sarl SBA - Représentant : SCHIRRER Pierre-Hugues	1 Grande Rue 25660 Saône	29/12/2014	28/05/2015	Changement de destination et aménagement d'un local de vente d'audio-prothèses - Première installation de l'ERP	Accordée avec prescriptions
DIA	DIA2015-08	GAUME Aurélien - GRANGIER Line	Mr et Mme DULOTTE Didier	03/03/2015	03/05/2015	16E Grande Rue 25660 Saône	Non
	DIA2015-09	ROUSSELOT Colette et Danièle	Réseau Transport Electrique (RTE)	11/03/2015	11/05/2015	Lieu-dit "La Caille" 25660 Saône	Non
	DIA2015-10	MOTTAS Monique	Mr LOMBARD Cédric	27/03/2015	27/05/2015	1 rue de la Mairie 25660 Saône	Non
	DIA2015-11	DUQUET Michel - LELIEVRE Jacqueline	Mme MOTTAS Monique	27/03/2015	27/05/2015	1 rue de la Mairie 25660 Saône	Non
	DIA2015-12	ROUBIRA Daniel (représentant l'indivision) - BONNET Christina	Mr DE MATOS Raphaël - Mlle Elise CONTOZ	28/03/2015	28/05/2015	17 rue de la Croix de Mission 25660 Saône	Non

2. Acquisition d'un emplacement réservé

Un emplacement réservé est une servitude. Elle permet de réserver des terrains en prévision de la réalisation de voies publiques ou d'installations d'intérêt général. Ils sont mis en place lors de l'élaboration d'un POS ou d'un PLU.

Il s'agit d'un retrait par rapport à la voie publique imposé par le POS/PLU, avec l'interdiction de construire dans l'espace concerné. Cet espace reste cependant propriété privée.

Toutefois, le propriétaire peut demander à la collectivité d'acquérir le bien.
Si la collectivité ne souhaite pas acheter le terrain, l'emplacement réservé est retiré.

Par courrier du 2 juillet 2014, Monsieur OEUVRARD a demandé à la commune de se porter acquéreur d'une bande de terrain longeant sa propriété grevée d'une servitude d'emplacement réservé.

Suite à une demande de permis de construire, la construction a été accordée, sous réserve que la construction respecte un recul en prenant pour alignement la limite de l'emplacement réservé.

Aussi, l'attention du pétitionnaire a également été appelée sur le fait que cette parcelle était grevée d'une servitude de passage en tréfonds.

M. Christian PRAOM s'interroge sur les conséquences d'une telle opération car si tous les propriétaires demandent à la commune d'acquérir les emplacements réservés son budget n'y suffira pas.

Il apparaît d'une part que les surfaces sont peu importantes et que les prix sont peu élevés ce qui ne peut pas grever le budget, d'autre part que c'est une obligation pour la commune d'acquérir ou de renoncer à maintenir un emplacement réservé. Par ailleurs, un réseau enterré passe à travers cette parcelle. Il est donc nécessaire pour la commune d'acquérir cette partie de terrain. Il reste trois mois pour se prononcer.

M. C. MARECHAL ajoute qu'au vu de ces éléments il est difficile de faire autrement que d'acquérir le bien.

Mme Sylvie GAUTHEROT demande quelle est l'estimation des domaines, M. Emilio JUAREZ répond que celle-ci a été demandée récemment.

Le Maire est autorisé à poursuivre les démarches d'acquisition de l'emplacement réservé concerné dont la surface est de 60 m².

Adopté par 22 voix pour, 1 abstention (C. PRAOM).

COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES

3. Vote des taux d'imposition

Après avoir entendu la présentation de l'adjointe aux finances, il est proposé

D'augmenter les taux d'imposition pour 2015 comme suit :

Compte-tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de fixer les taux des trois taxes comme suit pour 2015 :

- Taxe d'habitation.....8.84 %
- Taxe foncière (bâti)13.99 %
- Taxe foncière (non bâti)31.59 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Au nom des membre de l'opposition M. A. VIENNET intervient :

« M. le Maire,

Lors de votre campagne électorale, vous vous étiez engagé avec vos colistiers à ne pas augmenter l'imposition.

Où sont passées vos belles promesses ? Vous qui n'avez cessé de critiquer les hausses du mandat précédent et en avez même fait votre cheval de bataille.

Qu'en sera-t-il des augmentations pour les années à venir sans vision globale des besoins ?

Quels projets justifient ce soir ces augmentations ?

Pour toutes ces raisons, notre groupe votera contre cette hausse des taux injustifiée. »

M. le Maire prend la parole et justifie cette décision pour les raisons suivantes :

- Permettre à la commune d'assurer la continuité du service public

- Faire face à la baisse des dotations de l'Etat et notamment la Dotation Globale de Fonctionnement dont le montant a baissé de 20 % en deux ans (- 60 000 €) et qui devrait atteindre à terme - 48 %.

- Faire preuve de mobilisation de l'effort fiscal pour obtenir des subventions d'investissement.

Adopté par 17 voix pour, 4 voix contre (G. PARIS, D. PEYRARD, M. ROGNON, A. VIENNET), 2 abstentions (S. DOMINGUES, T. ROUX).

4. Attribution des subventions aux associations

Mme V. DURAND présente le tableau définitif des subventions 2015.

Mme S. GAUTHEROT demande si celui-ci a été modifié depuis sa présentation à la commission finances.

M. Luc BANDELIER répond qu'il a en effet été modifié suite aux échanges d'information entre lui et la commission finances avant le Conseil municipal.

Le tableau des subventions 2015 est donc le suivant :

Compte 6574 Subventions de fonctionnement versées	2015	
	Demandes	Propositions
Coopérative scolaire maternelle - 1/3 temps pédagogique	2 000.00 €	2 000.00 €
Coopérative scolaire primaire - 1/3 temps pédagogique	9 800.00 €	9 800.00 €
TOTAL subv. 1/3 temps pédagogique	11 800.00 €	11 800.00 €
URFOL - cinéma		Action supprimée
ACCA Asso des chasseurs	150.00 €	150.00 €
Amicale (L')	1 500.00 €	1 500.00 €
Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre (Asso des)		
Anciens Combattants (Asso des)	350.00 €	350.00 €
Archers du Plateau	300.00 €	250.00 €
Asparelle Parents d'Elèves (L')	800.00 €	750.00 €
AVALFORT Asso Protection des Forts	100.00 €	150.00 €
Basket Saône Vallée Ornans	700.00 €	600.00 €
Batterie Fanfare	1 500.00 €	1 000.00 €
Boulistes (Les)		
Chat de gout'hier sans toit		
Club des Anciens	350.00 €	350.00 €
Cyclistes Saônois		
Donneurs de sang	500.00 €	500.00 €
Fam. Rurales Asso de Saône	500.00 €	500.00 €
Football (Entente Saône, Mamirolle)	3 000.00 €	2 600.00 €
FSE du Collège	1 496.00 €	1 496.00 €
Handball Saône/Mamirolle (Entente)	3 500.00 €	2 750.00 €
Judo Club du Marais	1 000.00 €	1 000.00 €
Jumelage (Comité de)	400.00 €	0.00 €
Karaté Club Saône/Mamirolle	500.00 €	500.00 €
LACIM	700.00 €	700.00 €
Loustiques		
MEJ	200.00 €	150.00 €
OMS		
Pompiers (JSP Jeunes Sapeurs)		
Tennis Club de Saône	200.00 €	200.00 €
Trait d'union	500.00 €	150.00 €
Volley-Ball	250.00 €	200.00 €
Rezosaoone	90.00 €	150.00 €
	18 586.00 €	15 996.00 €
Subvention exceptionnelle		
Amicale . Saônorités.	4 500.00 €	3 000.00 €
Total subventions exceptionnelles	4 500.00 €	3 000.00 €
Total compte 6574		30 796.00 €

Adopté par 15 voix pour, 4 contre (G. PARIS, D. PEYRARD, M. ROGNON, A. VIENNET), 4 abstentions (L. CALVAT, S. DOMINGUES, V. DURAND, S. GAUTHEROT)

5. Vote des budgets primitifs 2015

Budget assainissement

• SECTION FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

011 Charges à caractère général	44 500.00
66 Intérêts d'emprunts	19 000.00
67 Charges exceptionnelles	3 400.00
022 Dépenses imprévues	
023 Virement à la section d'investissement	1 768.00
042 Opérations d'ordre entre section	91 000.00
	<hr/>
	159 668.00

RECETTES

002 Excédent antérieur reporté	7 732.27
70 Produit des services	103 467.73
75 Autres produits de gestion courante	5 668.00
042 Opérations d'ordre entre section	42 800.00
	<hr/>
	159 668.00

• SECTION INVESTISSEMENT :

DEPENSES

001 Solde d'exécution d'investissement	
Restes à réaliser 2014	37 274.28
16 Emprunts et dettes assimilées	28 000.00
23 Immobilisations en cours	85 657.50
020 Dépenses imprévues	
040 Opérations d'ordre entre section	42 800.00
041 Opérations d'ordre dans la section	14 000.00
	<hr/>
	207 731.78

Le total de la section dépenses d'investissement est de

RECETTES

001 Solde d'exécution d'investissement	9 737.78
Restes à réaliser 2014	77 226.00
27 Autres immobilisations financières	14 000.00
021 Virement de la section de fonctionnement	1 768.00
040 Opérations d'ordre entre section	91 000.00
041 Opérations d'ordre dans la section	14 000.00
	<hr/>
	207 731.78

Le total de la section dépenses d'investissement est de

Mme S. DOMINGUES indique qu'elle souhaite avoir les détails des mobilisations et des restes à réaliser.

Mme A. LE BRAS Fait part de sont étonnement face à cette question surtout pour un membre de la commission finance.

Mme S. DOMINGUES Indique ne pas avoir eu de réponses aux questions qu'elle à posées.

Mme V. DURAND répond qu'à la suite de l'envoi des pièces budgétaires pour ce conseil, elle n'a pas eu de demandes d'explications particulières.

Mme S. GAUTHEROT se plaint de la rapidité de la présentation de ce budget et aurait souhaité qu'il y ait plus de débats

M. le Maire rappelle que les montants de chaque budget sont étudiés depuis octobre 2014 par l'ensemble des commissions et ont été débattus lors du DOB et que l'analyse financière avait déjà donné des premières pistes de réflexion. Les documents budgétaires présentés aujourd'hui sont conformes à l'avis de la trésorerie.

Le budget Assainissement est adopté à l'unanimité

Budget caveaux

• SECTION FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

011 Charges à caractère général	8 000.00
042 Opération d'ordre entre sections	46 540.99
	<hr/>
	54 540.99

RECETTES

002 Excédent antérieur reporté	2 868.11
70 Produit des services	43 672.88
042 Opération d'ordre en sections	8 000.00

54 540.99

• **SECTION INVESTISSEMENT :**

DEPENSES

001 Solde d'exécution d'investissement	38 540.99
040 Opération d'ordre en sections	8 000.00

Le total de la section dépenses d'investissement est de **46 540.99**

RECETTES

040 Opération d'ordre entre sections	46 540.99
--------------------------------------	-----------

Le total de la section dépenses d'investissement est de **46 540.99**

Le budget Caveaux est adopté à l'unanimité

Budget C.C.A.S.

• **SECTION FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES

011 Charges à caractère général	28 350.00
012 Charges de personnel	40.00
65 Charges diverses de gestion courante	1 900.00

30 290.00

RECETTES

002 Excédent antérieur reporté	
70 Produit des services	24 000.00
74 Dotations et participations	6 290.00

30 290.00

Le budget CCAS est adopté à l'unanimité

Budget forêt

• **SECTION FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES

011 Charges à caractère général	22 480.00
65 Charges diverses de gestion courante	50 000.00
66 Intérêts d'emprunts	500.00
022 Dépenses imprévues	1 686.00
023 Virement à la section d'investissement	26 100.00

100 766.00

RECETTES

002 Excédent antérieur reporté	148 776.54
70 Produit des services	40 500.00
77 Produits exceptionnels	100.00

189 376.54

• **SECTION INVESTISSEMENT :**

DEPENSES

001 Solde d'exécution d'investissement	2 047.90
Restes à réaliser 2014	14 728.50
21 Immobilisations corporelles	24 300.00
020 Dépenses imprévues	1 800.00

Le total de la section dépenses d'investissement est de **42 876.40**

RECETTES

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	16 776.40
021 Virement de la section fonctionnement	26 100.00

Le total de la section dépenses d'investissement est de **42 876.40**

M. S. GAUTHEROT demande pourquoi le budget alimente le budget principal pour 50 000 € et s'il sera possible de poursuivre cette opération les années suivantes.

M. le Maire indique que cette participation permet de rendre cohérente la Capacité d'Autofinancement.

M. D. FABREGUES informe les élus que des travaux importants de plantation seront engagés ces prochaines années, ce qui empêchera cette opération budgétaire. Pour mémoire le Conseil a voté pour la plantation de 4 000 arbres en 2015. Cette gestion est validée et suivie par l'ONF.

Le budget forêt est adopté à l'unanimité

Budget périscolaire

• SECTION FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

011 Charges à caractère général	87 800.00
012 Charges de personnel	206 432.00
65 Autres charges de gestion courante	1 800.00
023 Virement à la section d'investissement	14 734.72
	310 766.72

RECETTES

002 Excédent antérieur reporté	
013 Atténuations des charges	1 000.00
70 Produit des services	160 800.00
74 Dotations et participations	37 000.00
75 Autres produits de gestion courante	111 966.72
	310 766.72

• SECTION INVESTISSEMENT :

DEPENSES

21 Immobilisations corporelles	15 550.00
Le total de la section dépenses d'investissement est de	15 550.00

RECETTES

001 Solde d'exécution d'investissement	598 28
10 Dotations et fonds divers, réserves	217.00
021 Virement de la section de fonctionnement	14 734.72
Le total de la section dépenses d'investissement est de	15 550.00

Mme S. GAUTHEROT s'étonne de l'écart important entre la subvention donnée par le budget principal en 2014 (72 000 €) et celle prévue en 2015 (111 966.72 €).

Mme V. DURAND précise que ces deux chiffres sont incomparables. En effet les crédits prévisionnels ne correspondent pas toujours au réalisé. Pour exemple les crédits budgétisés en 2014 étaient de 95 000 €.

Les changements pour cette année outre le nouveau service des rythmes scolaire, portent sur le changement du véhicule de transport.

M. C. MARECHAL précise également que les recettes des participations au chapitre 74 ont été sous évaluées car des subventions supplémentaires sont attendues par la mise en place des rythmes scolaires de l'ordre de 20 000 €. Grace au PEDT en cours d'élaboration et non encore signé, ces subventions devraient être maintenues pour 2015-2016.

Mme S. GAUTHEROT souhaite que les crédits en recettes soient gérés non seulement par rapport aux subventions mais aussi en cohérence avec la participation des usagers du service.

Mme V. COURCIER rappelle à ce propos que la commission prépare le changement des tarifs pour la rentrée 2015.

M. le Maire apporte tout son soutien à la commission qui travaille à cet équilibre sur l'origine des recettes de ce service.

Le budget périscolaire est adopté à l'unanimité

Budget principal.

• SECTION FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

011 Charges à caractère général	456 780.00
012 Charges de personnel	696 100.00
65 Charges diverses de gestion courante	288 002.72
66 Charges financières	320 000.00
67 Charges exceptionnelles	10 100.00
022 Dépenses imprévues	20 000.00
023 Virement à la section d'investissement	858 514.45
	2 649 497.17

RECETTES

002	Excédent antérieur reporté	1 841 874.50
013	Atténuations des charges	30 500.00
70	Produit des services	21 150.00
73	Impôts et taxes	1 560 767.00
74	Dotations et participations	430 626.00
75	Autres produits de gestion courante	97 000.00
77	Produits exceptionnels	10 200.00
		3 992 117.50

• **SECTION INVESTISSEMENT :**

DEPENSES

001	Solde d'exécution d'investissement	166 834.58
	Restes à réaliser 2014	159 202.07
16	Emprunts et dettes assimilées	237 000.00
20	Immobilisations incorporelles	105 080.00
21	Immobilisations corporelles	536 018.70
23	Immobilisations en cours	235 281.30

Le total de la section dépenses d'investissement est de **1 439 416.65**

RECETTES

	Restes à réaliser 2014	373 343.20
10	Dotations et fonds divers, réserves	197 559.00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00
024	Produit des cessions	10 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	858 514.45

Le total de la section dépenses d'investissement est de **1 439 416.65**

Mme S. GAUTHEROT demande si les crédits inscrits en investissement tiennent compte des remarques faites au DOB.

M. le Maire répond que le budget doit être ambitieux avec des objectifs ambitieux en répondant à la demande des administrés.

L'opération sur le centre bourg est inscrite dans son ensemble même si en 2015 les engagements porteront sur les études préalables confiées au CAUE et au Conseil Général et sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des opérations et le démarrage des travaux correspondant à la première phase. Le phasage des travaux fera l'objet d'une décision en Conseil municipal. Il ne peut donc pas aujourd'hui donner la nature exact des travaux réalisés avec la somme budgétée.

Pour les travaux de l'ancien gymnase Mme S. GAUTHEROT rappelle qu'une étude globale de remise aux normes du bâtiment avait été demandée.

M. A. VIENNET indique que le budget principal mis au vote ce soir, n'est pas satisfait pour les raisons suivantes :

- Il n'y a aucune vision d'ensemble et encore moins de projet pluriannuel. Par exemple, les sommes de 2014 destinées à la réfection de l'ancien gymnase sont restées bloquées toute l'année sans aucune réalisation à la clef. Elles réapparaissent en 2015 et diminuées aujourd'hui de moitié pour ces mêmes travaux sans en connaître les suites. Une programmation globale des principaux investissements aurait été préférable pour tous.

- Les comptes rendus des différentes commissions communales concernées montrent qu'il n'y a pas eu de concertation préalable, ni aucun débat sur ces nouveaux investissements projetés. En urbanisme, où nous avons assisté à toutes les commissions, les travaux prévus pour un montant de plus de 600 000 €, soit plus des 2/3 des dépenses n'ont jamais été ni évoqués, ni discutés. Qui a donc fait ces choix et sur quels critères ?

- Enfin, au regard des chiffres pour une baisse des recettes estimée à environ 6 %, vous amputez la réserve transmise par les mandatures précédentes de plus de 30 %. A ce rythme-là, vous aurez épuisé les 1, 8 millions d'euros dès 2017 !

Pour ces raisons et au non de G. PARIS, D. PEYRARD, M. ROGNON il indique qu'ils voteront contre ce budget.

M. C. MARECHAL pense que les chiffres annoncés sur le gymnase sont faux puisqu'ils passent à 50 000 € en 2015 au lieu de 36 000 € en 2014. M. A. VIENNET indique qu'il a fait l'amalgame avec les travaux d'éclairage rue de la Corvée qui ont disparu.

M. le Maire précise que pour l'ancien gymnase les études globales seront mises en œuvre par la commission de M. D. FABREGUES ;

M. C. PRAOM ajoute que des travaux sur ce bâtiment ont été budgétés depuis plusieurs années et n'ont jamais été réalisés.

Mme S. GAUTHEROT répond qu'il n'y aura plus de CAF nette en 2017 et pas la moindre marge de manœuvre qui résulte d'un remboursement d'emprunts colossal. La CAF est essentielle au budget des prochaines années. Elle indique que si elle ne vote pas pour ce budget ce ne sera pas pour les mêmes raisons que M. VIENNET.

Le budget principal est adopté par 5 voix contre (G. PARIS, D. PEYRARD, M. ROGNON, S. DOMINGUES, A. VIENNET), 2 abstentions (S. GAUTHEROT, T. ROUX).

6. Gardien du site sportif : attribution d'un logement de fonction

Conformément à l'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes, il appartient au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire indiquer dans quelles conditions le logement de fonction destiné à la gestion du site sportif peut être attribué à titre gratuit ou moyennant une redevance, en raison des contraintes liées à la fonction.

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un logement de fonction peut être attribué selon deux types de gestion ; L'attribution pour nécessité absolue de service (entraînant la gratuité du logement) n'a pas été retenue.

C'est pourquoi l'attribution d'un logement de fonction est proposée sous la forme d'une occupation précaire avec astreinte.

Les conditions principales impliquent que l'agent bénéficiaire paye une redevance pour l'occupation du logement qui ne peut être inférieure à 50 % de la valeur locative du logement.

Toutes les charges courantes liées au logement de fonction (eau, électricité, chauffage, gaz, assurance habitation, travaux d'entretien courant et menues réparations, taxe d'habitation,...) sont acquittées par l'agent.

En contrepartie un régime d'astreinte sera mis en place et sera présenté à l'assemblée ultérieurement.

Il est donc proposé d'attribuer le logement du site sportif au poste de gardien du site sportif créé le 01/01/2015 attribué à Mme Gaëlle BICHOTTE nommée en tant que stagiaire depuis cette même date.

La collectivité demandera à l'agent le remboursement des charges dites « récupérables » suivantes :

Factures liées à l'abonnement et à la consommation d'eau

Factures liées à l'abonnement et à la consommation d'électricité

Facture liées à l'abonnement et à la consommation de chauffage

Coûts d'entretien des espaces extérieurs liés au logement

Enfin, le versement d'un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer destiné à couvrir les éventuels manquements aux paiements de la redevance, des charges liées au logement, aux frais d'entretien et aux réparations des dégradations sera demandé dès la date d'effet de l'attribution du logement à l'agent.

Mme S. GAUTHEROT s'interroge sur les garanties quant à l'exécution correcte du travail de l'intéressée aux vues de cet avantage en nature.

M. le Maire répond qu'il souhaite féliciter le travail réalisé par Mme BICHOTTE depuis sa prise de fonction et rappelle également les contraintes liées à son poste.

Adopté à l'unanimité

7. Gardien du site sportif : redevance d'occupation

Conformément à la décision d'attribuer un logement de fonction à l'agent chargé du gardiennage du site sportif sous la forme d'une occupation précaire avec astreinte, il convient de fixer le montant de la redevance d'occupation.

Il est rappelé que celle-ci ne peut être inférieure à 50 % du montant du loyer estimé.

L'évaluation de France Domaine en date du 18 novembre 2014 propose une valeur locative annuelle de 7 310 €. Pour un logement neuf de 85.75 m² + un garage de 22.40 m².

La redevance mensuelle proposée est fixée à 390 €.

Adopté à l'unanimité

8. Achat de fourniture d'électricité adhésion au groupement de commandes

M. le Maire présente la mise en place d'un groupement d'achat d'électricité par la CAGB. En effet depuis la loi NOME du 7 décembre 2010 les tarifs réglementés applicables aux consommateurs souscrivant une puissance supérieure à 36 KVa au 1^{er} janvier 2016 vont disparaître.

M. M. ROGNON demande dans quel but la commune doit adhérer à ce groupement d'achat.

M. le Maire répond que le groupement d'achat de la CAGB aidera la collectivité à négocier les tarifs avec les producteurs d'électricité car le dossier de consultation est techniquement très complexe à mettre en œuvre puis à analyser.

Mme S. GAUTHEROT demande combien de communes adhèrent et pour combien de temps la convention est signée.

M. C. MARECHAL indique que la convention transmise en pièce jointe liste les membres pressentis du groupement de commande. La durée de la convention est indéterminée la fin de la convention peut intervenir à tout moment au moins 6 mois avant la fin de l'exercice budgétaire (art. 6-2).

Le coordonnateur du groupement est la ville de Besançon et réalisera cette mission à titre gracieux.

Le conseil municipal est invité à approuver les termes de la convention de groupement de commandes à l'achat d'électricité, à se prononcer sur l'adhésion de la commune au groupement de commandes, à autoriser M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec les membres désignés dans le projet de convention, à s'engager à inscrire au budget les crédits nécessaires.

Adopté à l'unanimité

COMMISSION PATRIMOINE – COMMERCE – ENVIRONNEMENT

9. Vandalisme ateliers municipaux : information

Dans la nuit du 16 au 17 mars dernier, les ateliers municipaux ont été visités par effraction.

Le vol a été très conséquent puisque tout le matériel petit et moyen a été dérobé, un véhicule a été fracturé par la vitre arrière. Un camion a été volé pour charger le matériel qui a été ensuite retrouvé à Mamirolle. Celui-ci a été vu vers 4 heures du matin par les caméras à Mamirolle.

Il était donc nécessaire de rééquiper les agents communaux en urgence. Les commandes de matériel sont en cours et sont prévues par le budget.

Une enquête de gendarmerie est en cours.

Une mise en sécurité des ateliers est en réflexion avec une mise sous alarme dans un premier temps puis un renforcement de la clôture et la fermeture du site qui devront être budgétisées en 2016.

M. D. FABREGUES invite les administrés à demeurer vigilants face à la recrudescence des cambriolages sur la commune.

M. le Maire précise qu'une information a été ajoutée sur le site internet à titre préventif.

COMMISSION COMMUNICATION – JEUNESSE ET SPORTS

10. Nettoyons la nature le 18/04/2015 : information

M. L. BANDELIER rappelle la date du 18 avril pour tous ceux qui souhaitent participer à « Nettoyons la nature ».

Le rendez-vous est prévu à 9 heures à la mairie pour un café. A la fin de l'opération vers 11 h 45 un pot sera offert aux participants.

M. D. FABREGUES indique à ce propos l'étendue des rejets et de dépôts sauvage le long et autour de la nationale. Cela représente un coût non négligeable pour la commune.

11. Création d'un comité de pilotage pour le développement du Tissue associatif saônois

A la suite de la rencontre avec 24 associations le 3 avril dernier il a été décidé de créer un comité de pilotage pour le développement du tissu associatif saônois.

Outre deux représentants de la commission communale, trois personnes représenteront les associations culturelles (La Cim, Familles rurales, batterie fanfare) et trois personnes représenteront les associations sportives (Judo-club, handball, Archers du Plateau).

Il est précisé que les prérogatives de cette instance est d'apporter des éléments d'information, de réflexion et de proposition pour la commission communale.

Mme M. GIRAULT attire l'attention sur la faible représentation des élus (2) pour la commune (6 représentants d'associations) au sein du comité et s'interroge sur l'obligation de parité définie légalement pour la mise en place d'un comité de pilotage.

M. C. MARECHAL précise que la représentation des élus est identique à celle du comité de pilotage créé précédemment pour les rythmes scolaires. Il rappelle également les prérogatives de cette instance et son rôle consultatif.

M. le Maire précise que les vérifications légales seront effectuées et que le nécessaire sera fait si il faut officialiser cette instance.

M. T. ROUX souhaite intégrer cette association. Dont acte.

M. A. VIENNET rappelle à M. L. BANDELIER qu'il s'était engagé à lui transmettre la convention du Syndicat du Plateau pour l'école de musique. Promesse de transmission est donnée.

COMMISSION VIE SCOLAIRE – ACTION CULTURELLE

12. Contrat Enfance Jeunesse : bilan d'activités 2011/2014 et perspectives

Mme V. COURCIER informe l'assemblée de la communication à la CAF du bilan d'activités du Contrat Enfance Jeunesse pour la période de 2011 à 2014.

Globalement les chiffres de fréquentation sont en augmentation régulière pendant cette période. Ce bilan permettra de préparer un nouveau contrat avec la CAF pour la prochaine période 2015 – 2018.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

13. Avis sur les déclarations (Information)

1 – SOCIETE GEN'IATEST

Par courrier du 6 mars 2015, le Préfet du Doubs nous informe qu'une enquête publique sera ouverte du **16 avril au 21 mai 2015 inclus**, portant sur la demande d'autorisation présentée par la Société GEN'IATEST pour l'extension d'une installation de transit de bovins sur le territoire de la commune de la Chevillotte.

L'avis d'enquête publique est affiché sur le panneau d'affichage au RdC de la mairie.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de La Chevillotte aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit :

- les jeudis de 13h30 à 18h30 ;
- le jeudi 30 avril 2015 de 14h30 à 18h30.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux dates et heures mentionnées sur l'avis d'enquête publique.

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre déposé à la mairie de La Chevillotte, **soit jusqu'au 5 juin 2015**.

La commission a d'ores et déjà émis des remarques qui seront mentionnées sur le registre de l'enquête publique, reprises en partie dans le débat.

En effet, l'extension d'une telle installation va générer une augmentation du trafic poids lourds sur la voirie communale, ce qui va engendrer des nuisances et dégradations supplémentaires dont l'impact doit être analysé.

2 – SOCIETE BONNEFOY BETON CARRIERES INDUSTRIE

Par courrier du 12 mars 2015, le Préfet du Doubs nous informe qu'une enquête publique sera ouverte du **21 avril au 23 mai 2015 inclus**, portant sur la demande d'autorisation présentée par la Société Bonnefoy Béton Carrières Industrie sur le territoire de la commune de VILLERS SOUS MONTROND, concernant une installation classée pour la protection de l'environnement.

Il s'agit d'une plate-forme de réception et de tri de déchets du BTP et de déchets industriels banals (Ces déchets seraient, aujourd'hui, désignés sous le terme de déchets non dangereux des activités économiques).

Pour mieux valoriser les déchets issus de cette plate-forme de réception et de tri, la société souhaite modifier ses installations par la mise en place de :

- d'une installation de préparation et de stockage de combustible ;
- d'une installation de production d'énergie par cogénération ;
- d'une installation de séchage/déshydratation de biomasse.

L'avis d'enquête publique est affiché sur le panneau d'affichage au RdC de la mairie.

Le dossier est consultable à la mairie de VILLERS SOUS MONTROND les mardis, jeudis, et samedis.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux dates et heures mentionnées sur l'avis d'enquête publique.

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre déposé à la mairie de Villers Sous Montrond, **soit jusqu'au 7 juin 2015**

14. Question de M. A. VIENNET

Les rapports sur la qualité et le prix du service de l'eau potable et du service de transport et traitement d'assainissement ont été présentés lors du dernier Conseil municipal. Qu'en est-il de celui portant sur l'assainissement communal ?

15. Question de Mme S. GAUTHEROT

A quelle date est prévue l'ouverture du nouveau bâtiment du centre-bourg ?

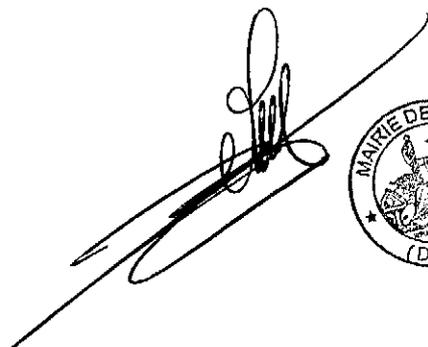
M. L. BANDELIER répond que le mobilier vient d'être livré. L'installation de la cuisine se termine. Le 7 avril la commission ERP a examiné le dossier. La visite de contrôle aura lieu d'ici une dizaine de jours quand la cuisine sera réceptionnée.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 28 mai.

La séance est levée à 22 h 30

Le Maire,

Yoran DELARUE



Mairie de SACHÉ
(DOUBS)

Le Rapporteur,

Cyril MARECHAL

